

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 13 décembre 2024 <u>www.regionreunion.com</u>

Sommaire

1 - ARRÊTÉ DAJCP N° 24009720..... PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR FABRICE HOARAU, CONSEILLER RÉGIONAL

ID: 974-239740012-20241213-24009720-AR





ARRETE DAJCP Nº 24009710

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Monsieur Fabrice HOARAU Conseiller régional

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

VU

Le code général des collectivités territoriales ;

VU

La délibération du Conseil Régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame

Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil Régional;

Considérant

que Madame la Présidente sera absente lors de la signature des conventions relatives

à la sécurité dans les transports publics.

ARRETE:

Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, en l'absence de cette Article 1: dernière, il est accordé une délégation de signature à Monsieur Fabrice HOARAU, pour et exclusivement :

- signer les conventions relatives à la sécurité dans les transports publics .

Article 2:

La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Saint-Denis, le

1 3 DEC. 2024

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :

Monsieur Fabrice HOARAU Conseiller Régional

Huguette BELLO